

Discours de DANIELLE BOUSQUET,

présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes,

lors de la remise du rapport EGAlITER

à Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse, et des Sports.

Le 19 juin 2014, Hôtel de Broglie, Paris

Mesdames et Messieurs,

Madame la ministre, chère Najat,

Je voudrais en premier lieu vous remercier, Madame la ministre, d'avoir demandé à notre Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes de travailler sur le sujet qui nous réunit : **les inégalités territoriales conjuguées aux inégalités entre les femmes et les hommes, tout particulièrement dans les quartiers de la politique de la ville et dans les territoires ruraux fragilisés.**

Ce travail neuf, qui par son objet même est transversal et pleinement ancré dans la réalité sociale, s'est révélé passionnant.

L'objet de cette saisine, en rassemblant à la fois les quartiers prioritaires et les territoires ruraux, a permis d'éviter la stigmatisation et les raccourcis qui voudraient que : l'égalité femmes-hommes soit par nature le problème des « autres », le problème des quartiers, voire de certaines populations en particulier, pour mieux occulter la réalité des inégalités entre les femmes et les hommes dans la société toute entière.

En adoptant une approche globale en termes de territoires fragilisés nous avons évité cet écueil, je voulais le souligner en préalable.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport. J'ai eu le grand plaisir d'animer ce groupe de travail dans un processus au cours duquel **le HCEfh a auditionné plus de 40 personnalités extérieures** - universitaires, professionnel-le-s de terrain, associations, élu-e-s, et femmes des quartiers populaires.

Je me félicite de la **collaboration qui a vu le jour entre notre Haut Conseil et l'Observatoire national des zones urbaines sensibles**, rebaptisé Observatoire national de la politique de la ville et intégré au **nouveau Commissariat Général à l'Égalité des Territoires dont je salue la Commissaire générale Mme Bonnet-Galzy présente parmi nous**. Ce partenariat a été précieux pour disposer de données non seulement sexuées mais également territorialisées à l'échelle des zones urbaines sensibles. Nous regrettons d'ailleurs qu'il n'existe pas d'équivalent pour les territoires ruraux fragilisés pour lesquels nous avons été confrontés à un manque patent de données territorialisées et sexuées.

Néanmoins nous avons pu rassembler, dans ce rapport, un nombre considérable de données chiffrées ou plus qualitatives relatives à la situation des femmes et des hommes dans ces territoires fragilisés.

Des chiffres et des faits, c'était le préalable pour vérifier l'hypothèse selon laquelle où il y a des inégalités territoriales, se cachent des inégalités femmes-hommes encore plus fortes qu'ailleurs et parfois spécifiques.

Au fil de nos auditions, de nos recherches, de nos rencontres, nous avons pris la mesure de l'importance capitale de ce croisement, de cette « intersection » diraient les chercheuses et chercheurs, pour répondre de manière juste et efficace aux grands enjeux qui se posent :

- **améliorer la situation de l'emploi ;**
- **renouer le dialogue et la confiance entre les institutions de la République et les classes populaires** via la participation citoyenne et la présence de l'Etat au quotidien, notamment les services publics ;
- **passer de droits abstraits à des droits effectifs**, en particulier pour les femmes placées dans les situations les plus précaires ;
- et enfin, l'enjeu que constitue le **développement durable de tous les territoires en libérant et en s'appuyant sur toutes les énergies**, y compris celles des femmes.

Face à ces enjeux majeurs pour la cohésion sociale et la démocratie, et même si les inégalités sont structurelles et ne s'arrêtent pas aux portes de certains territoires, **les femmes des territoires fragilisés sont en 1ère ligne car ce sont elles qui connaissent les plus grandes inégalités**. Pourtant, cette réalité est encore bien trop peu prise en compte.

Il est vrai que les femmes en situation de précarité n'ont ni lobbyistes, ni grands moyens financiers, ni grandes tribunes pour se faire entendre et pour mettre en lumière leurs difficultés. Au-delà, beaucoup **n'ont souvent pas conscience que le seul fait d'être femmes explique largement leur situation**. Qui plus est, **elles ont souvent si peu l'habitude de penser à ... elles**, tant occupées à déployer leur énergie face aux contraintes du quotidien en pensant d'abord à leurs enfants, leurs conjoints, un parent âgé...

Alors que nous sommes dans un contexte propice de réformes, il est donc du ressort des pouvoirs publics, tant locaux que nationaux, de prendre conscience de la réalité, de la gravité et de la diversité des situations de précarité afin de donner à ces femmes un espace d'expression, de venir en soutien à leurs choix, et de renforcer leur pouvoir d'agir. Il faut également s'inscrire dans une démarche pro-active de soutien, de développement et de généralisation des initiatives locales qui ont porté leurs fruits.

Je ne reviendrai pas sur la longue série de chiffres présents dans le rapport. Je soulignerai cependant un élément important de diagnostic : l'hétérogénéité des femmes comme celle des territoires fragilisés.

Il n'existe pas de « femme des quartiers » comme il n'existe pas de « femme rurale ». Certes de grandes tendances sont communes aux femmes, ou sont communes aux

territoires fragilisés, et notre étude chiffrée publiée en avril dernier l'a montré. Si l'on est jeune, cheffe de famille monoparentale, migrante ou issue de l'immigration, les difficultés en matière d'emploi, de pauvreté, d'accès aux services... se poseront avec encore plus d'acuité.

La situation peut aussi varier de manière importante selon le type de territoire fragilisé - urbain ou rural – et selon les caractéristiques du territoire lui-même. D'une zone urbaine sensible à l'autre par exemple, le taux d'inactivité des femmes peut varier de manière importante. Si ce taux atteint près de 50% en moyenne sur les zones urbaines sensibles, **65 de ces quartiers connaissent un taux d'inactivité supérieur à 60 %.**

Cela plaide à l'évidence pour **l'exigence de diagnostics territoriaux systématiquement sexués !** C'est le point de départ indispensable afin de prendre en compte la situation des femmes et des hommes et d'adapter les politiques publiques à chaque territoire. En ce qui concerne la politique de la ville, la loi de février 2014 l'a mentionné grâce au travail de la délégation aux droits des femmes notamment. Et aujourd'hui il convient de le rappeler et de veiller à son effectivité.

Agir à partir du diagnostic : pour cela notre rapport identifie **trois champs d'action prioritaires** :

- **l'emploi** d'abord,
- **l'espace public, la citoyenneté, les violences de genre** ensuite
- et **l'accès aux droits et aux services** enfin.

Ces trois champs sont inter-dépendants. Pour chacun d'entre eux le rapport rend visibles et analyse les inégalités entre les sexes, et montre les écarts avec le reste de l'hexagone.

Et en réponse à ce diagnostic, le Haut Conseil formule des solutions à deux niveaux :

- des recommandations en termes de politiques publiques
- et des outils pratiques, en nous faisant le relai des réussites de territoires innovants valorisés via des fiches actions.

Car **les solutions existent**, et sont parfois déjà mises en œuvre grâce à la volonté infailible de quelques actrices et acteurs de l'égalité femmes-hommes, soutenus ici par l'Etat, ici par les collectivités territoriales, ici par des partenariats entre associations.

Trois exemples :

- Au problème des **grossesses précoces**, soulevé notamment par Florence Aubenas dans un reportage dans le territoire de la Thiérache dans le Nord, répond un programme, justement dans la Thiérache, qui travaille sur l'estime de soi et l'autonomisation. Ce programme est mis en place par l'antenne locale du Planning familial en partenariat avec les services de l'Etat, les collectivités et l'Education nationale. Mais dans les freins identifiés par les porteuses du projet apparaissent

l'accès aux crédits financiers de droit commun ou encore le maillage territorial défaillant en terme de centres de planification.

- Au problème d'**instrumentalisation de populations des quartiers et des campagnes contre l'égalité filles-garçons**, par des groupuscules actifs et organisés à l'image des récentes journées de retrait à l'école contre les ABCD de l'égalité, répondent des dispositifs. C'est par exemple le cas à Lyon où les centres sociaux du quartier Lyon-Mermoz sensibilisent aux stéréotypes de sexe dans les territoires de la politique de la ville, en mettant à contribution la création artistique.
- Aux problèmes de l'**emploi**, il existe un levier important mais encore sous mobilisé, c'est celui de l'**entrepreneuriat collectif des femmes**. En effet une caractéristique importante des projets des femmes désireuses d'entreprendre dans les quartiers prioritaires, et notamment issues de l'immigration – est la dimension collective. Or, si seul le statut d'entrepreneur individuel est retenu cela exclut de fait bon nombre de femmes. L'association ADEL, dont je vois les représentantes dans la salle, a développé dans le quartier de Belleville Amandiers dans le 20^{ème} à Paris des actions de soutien à l'entrepreneuriat collectif des femmes.
Au-delà, nous recommandons d'adapter les dispositifs d'accompagnement et de financement à cette dimension collective. Et concernant la question des locaux, de creuser, dans le cadre de l'ANRU, la possibilité de prévoir un fléchage d'un certain nombre de locaux en pied d'immeuble à l'entrepreneuriat collectif des femmes.

Ah, évidemment je pense au **dispositif essonnien « Jeunes et femmes »** que vous connaissez bien Madame la Ministre. Ce dispositif répond notamment aux difficultés d'emploi par une approche globale et multipartenariale, qui travaille l'intime et actionne les leviers de l'estime de soi et de l'autonomisation. Il mérite, nous le pensons, de pouvoir être développé partout. Vous l'aviez d'ailleurs souligné lors d'un déplacement aux côtés de Maud Olivier, initiatrice du dispositif et membre du HCEfh.

J'ai relevé-là que quelques exemples. Dans notre rapport, **20 fiches actions mettent en lumière et en partage d'autres dispositifs innovants ayant déjà fait la preuve de leur efficacité dans les territoires, et qui peuvent être déployés.**

Vous le voyez, il y a partout dans les territoires des actions pertinentes et efficaces qui sont mises en place. Mais elles sont toujours **fortement dépendantes de la bonne volonté individuelle de quelques personnes convaincues, sans que ce soit réellement inscrit au cœur des politiques publiques.**

Jusqu'à présent, ce que l'on peut constater, c'est que la priorité donnée aux femmes en situation de précarité dans les territoires urbains et ruraux fragilisés a souffert de trois éléments de fragilité :

- Elle n'a pas été portée par une volonté politique nationale
- Elle n'a pas non plus été un objectif partagé

- De même qu'elle n'a pas été une priorité systématiquement intégrée, dans les anciens contrats urbains de cohésion sociale par exemple.

Le résultat nous le connaissons : **des résultats non durables et donc à l'efficacité limitée, beaucoup d'espoirs déçus, et d'énergies gâchées.** C'est le constat tiré par la plupart des personnes que nous avons auditionnées et rencontrées.

C'est pourquoi, au-delà des actions innovantes mises en avant, le Haut Conseil souhaite adresser un message principal :

Dans un souci de justice sociale et d'efficacité des politiques publiques, il convient de cibler les femmes des territoires fragilisés, et de les prendre en compte dans l'ensemble des politiques publiques, et en priorité celles qui relèvent du droit commun.

Nous le savons, il n'y a pas de mesures magiques, mais **3 conditions à réunir : à la fois la volonté politique, une démarche globale et structurante dans la durée, et des moyens.**

Concernant la volonté politique, vous connaissez notre confiance exigeante Madame la ministre. Le périmètre de **votre nouveau ministère suscite de ce point de vue de fortes attentes.**

Sur la démarche, nous proposons une **démarche globale et structurante reposant sur 6 piliers** : le portage politique fort ; la formation ; le ciblage des crédits en direction des femmes ; les déclinaisons territoriales coordonnées, suivies et animées par des personnes et outils dédiés ; l'innovation sociale et enfin l'évaluation.

Cette démarche nous l'avons nommée EGALiTER, pour incarner l'intersection de l'égalité femmes-hommes avec l'égalité territoriale. La marque n'a pas encore été déposée à l'INPI et est donc libre de droit Madame la Ministre. Nous allons même jusqu'à vous fournir le logo. Nous ne pouvons pas mieux faire en matière de « clé en main ».

Concernant les moyens enfin : la plupart de nos recommandations vise à mobiliser l'existant et les politiques relevant du droit commun, mais nous savons le besoin en moyens dédiés à l'impulsion, au suivi et à l'évaluation - sur l'égalité femmes-hommes tout particulièrement. Nous appelons pour cela à la création d'un **fonds national EGALiTER abondé annuellement par 1% des rentrées fiscales issues de la lutte contre l'évasion fiscale.** Cela représenterait 14 millions d'euros en 2014. Pourquoi cette proposition ? Parce que l'évasion fiscale ampute le pouvoir d'agir des pouvoirs publics, et ce sont les femmes des territoires fragilisés qui en paient les premières les conséquences : manque de places en crèche, ou investissements en matière de transports en commun retardés par exemple. La création de ce fonds national EGALiTER ne serait donc qu'un juste retour des choses.

Je conclus en livrant le **témoignage d'une jeune lycéenne footballeuse de Mulhouse** qui a participé au projet citoyen relatif à l'égalité femmes-hommes de l'Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne.

Elle a devant nous insisté sur le fait que la pratique du football était une passion, mais qui avait pesé très lourdement sur elle. En effet qui avait été classée dans la catégorie des

« filles bonhommes » pour être acceptée par ses pairs masculins, elle avait dû batailler très fort en dépit de ses qualités footballistiques pour intégrer l'équipe de garçons licenciés. **Elle était fière de son parcours, mais consciente qu'elle avait dû se battre pour être elle-même, dans son quartier.**

Combien d'autres ont dû renoncer à leurs passions, à leurs choix de vie, sous le poids des contraintes et des stéréotypes ?

Nous souhaitons, Madame la ministre, que ce rapport, que je vais vous remettre, puisse vous aider à engager les changements structurels qui peuvent donner un avenir aux jeunes filles et aux femmes des quartiers.

Je vous remercie.

Danielle Bousquet